



faimes

Bulletin communal

Janvier 2023

Bonne année

**Commission Locale
de Développement Rural**
Rencontre le 8 février

Be WaPP
« Grand Nettoyage »
Samedi 25 mars

Prochain marché local
à Celles
Vendredi 7 avril

Administration communale

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
&
le mercredi de 14 h à 16 h
le samedi de 10 h à 12 h sur rendez-vous
(sauf congés scolaires)

Contact :

tél. : 019/33 98 50 - fax : 019/33 97 76
commune@faimes.be

C.P.A.S.

Permanences sociales :

le lundi de 10 h à 12 h (sauf le 1er lundi du mois)
le jeudi de 8 h 30 à 11 h
le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Contact :

tél. : 019/33 97 70 - fax : 019/67 79 95
cpas@faimes.be

Pour contacter nos services

Population Nancy Bure 019/33 97 77
Etat civil Claudine Kuppens 019/33 98 68
population@faimes.be

Urbanisme Nicolas Hubin 019/33 98 56
urbanisme@faimes.be

Travaux Ludovic Rase 019/33 98 69
travaux@faimes.be

Cimetières Alexandre Melin 019/33 98 55
cimetieres@faimes.be

Voirie René Lallemand 0491/374 529
voirie@faimes.be

Communication Nathalie Jacob 019/33 98 58
communication@faimes.be

Direction générale
Véronique Jacques 019/33 98 52
veronique.jacques@faimes.be

Finances Catherine Destexhe 019/33 98 57
mardi & jeudi
finances@faimes.be

Comptabilité & RH Fatima Laaouej 019/33 98 53
Comptabilité Laurence Ehlen 019/33 98 63
facturation@faimes.be

Ecole de Celles - Michèle Leroy 019/32 54 45
Ecole de Les Waleffes - Michèle Leroy 019/56 73 72
ecole@faimes.be

Accueil extrascolaire Angélique Seiller 019/33 98 54
extrascolaire@faimes.be

Agence Locale pour l'Emploi
Régine Dussart 0484/625 617
ale.emploi@gmail.com

Numéros utiles

Président

François Thonon 0478/428 007

Directrice générale

Laurence Leroy 019/33 97 71

Administration

Régine Bronckart 019/33 93 07

Titres-services & RH

Mmes Ripet, Charlier & Henry 019/33 97 78

Service social

Sylvie Stasse 019/33 97 73
Claire Douin 019/33 93 03
Virginie Delrée 019/33 93 02
Célie Laffineuse 019/33 93 02

Ateliers « Cré-Actif » 019/33 97 70

Mobi-Service 0496/855 010

Service de repassage

« Sans un pli » 019/58 82 99

Magasin de seconde main

« Fais-moi revivre » 0471/649 260



Editeur responsable : Etienne Cartuyvels

Mot du Bourgmestre



Chères Faimoises,
Chers Faimois,

A partir de 2020, nous avons vécu deux années particulièrement éprouvantes à cause de la pandémie du Covid-19. Nous espérions donc un retour vers une vie normale et plus sereine. Malheureusement, la guerre en

Ukraine a éclaté début 2022 et est venue assombrir un horizon qui tendait enfin à se faire plus clair.

Je tiens ici à adresser un immense merci aux familles de Faimois qui ont accueilli et accueillent encore des réfugiés ukrainiens. Il s'agit d'un acte important de solidarité et de générosité dans une société où les valeurs humaines sont bien souvent mises à mal.

Malgré cette situation instable et une grave crise financière, Faimois continue à aller de l'avant et a à cœur d'améliorer le bien-être de ses citoyennes et citoyens dans la vie de tous les jours.

Votre commune poursuit les réalisations déjà commencées et a répondu à différents appels d'offres pour de nouveaux chantiers à mettre en place.

Parmi ces travaux et projets, il y a notamment :

- ♦ La phase II des travaux d'aménagement de l'administration (bureaux de la police et du C.P.A.S.)

- ♦ La poursuite des travaux à la chapelle d'Aineffe
- ♦ L'achat d'une maison à Les Waleffes afin d'agrandir l'école existante
- ♦ L'achat de la salle « Les 3 Cloches » à Celles pour en faire des locaux à destination des scouts
- ♦ L'aménagement de la place de Les Waleffes (l'appel à projets « Cœur de village » a reçu une réponse favorable et obtenu un subside de 500.000 euros)
- ♦ La réalisation d'un cheminement entre Celles et Les Waleffes (Plans d'Investissements Communaux et Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité)
- ♦ Création d'un musée Hubert Krains...

J'ai aussi le plaisir de vous informer que l'édition 2023 des marchés locaux démarrera le 7 avril prochain. Nous espérons vous y voir très nombreux comme c'était le cas l'année dernière, car il s'agit là de moments privilégiés de rencontres et d'échanges entre tous les habitants de Faimois.

Les membres du Conseil, du Collège et moi-même vous souhaitons, à vous et vos familles, une bonne et heureuse année, placée sous le signe de la paix.

Nous restons bien évidemment à votre disposition en cas de demande de tout ordre.

Bien à vous,

Votre Bourgmestre,
Etienne Cartuyvels

Faimois a son drapeau



Dans le cadre des Fêtes de Wallonie en septembre dernier, un drapeau de Faimois a été conçu pour la cérémonie d'ouverture à Liège.

Il orne désormais l'administration communale.

Souper du Bourgmestre : distribution des bénéfices aux comités



Le 21 mai 2022 se tenait le 6ème souper du Bourgmestre, qui, comme d'habitude, a remporté un vif succès, grâce, entre autres, aux généreux bénévoles. Etienne Cartuyvels les remercie à nouveau bien chaleureusement. Merci aussi à tous les participants.

La vente de 490 repas a permis de réaliser des bénéfices qui ont été reversés aux comités et aux associations de Faimois le 14 décembre dernier. Lors d'une bien agréable cérémonie, 3.500 euros ont ainsi été redistribués.

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas que le prochain souper aura lieu le **samedi 15 avril 2023** dès 18 heures à la salle « La Forge ».

Une date à ne surtout pas oublier. On vous attend nombreux. A bientôt !

Nouveau véhicule pour le « Mobi-service »

Le « Mobi-service » est un service de transport qui s'adresse à toute personne résidant sur le territoire de la commune et ayant des problèmes de mobilité.

En cas de besoin, le Centre Public d'Aide Sociale (C.P.A.S.) de Faimles propose donc de conduire et d'accompagner ses citoyen(ne)s pour leurs rendez-vous médicaux, démarches administratives et courses diverses.

Il y a quelque temps, Faimles a établi une convention de partenariat avec la société Idea GmbH afin de mettre en place un concept social, simple et convivial : une camionnette 5 places mise à disposition de la Commune pendant une période de 5 ans pour faire face à un maximum de besoins des habitants.

Dans ce cadre, il a été proposé aux commerçants faimlois de s'investir dans le projet et de devenir des partenaires ayant la possibilité d'augmenter la visibilité de leur entreprise sur un véhicule amené à sillonner notre région.

Plusieurs d'entre eux ont répondu positivement à l'appel. Ainsi, grâce à ces commerçants, le C.P.A.S. dispose

depuis novembre dernier d'un nouveau véhicule.

Nous sommes très heureux de l'engagement de ces partenaires locaux et nous les remercions vivement d'avoir accepté de prendre part à ce beau projet. En effet, ce véhicule sponsorisé va permettre à la Commune de continuer à développer des services tels que le déplacement des habitants isolés ou en difficulté afin qu'ils puissent répondre à des démarches administratives, médicales ou à d'autres besoins spécifiques. Merci de tout cœur !



« Plan Grand Froid »

Les conséquences des conditions climatiques hivernales peuvent parfois s'avérer difficiles pour les personnes les plus fragiles et les plus isolées, et plus particulièrement pour les personnes âgées.

Les intempéries rendent les routes et les trottoirs glissants. Des déplacements habituels comme se rendre chez le médecin ou aller faire des courses deviennent vite compliqués et dangereux.



Conscients de ces inconvénients, la Commune et le C.P.A.S. de Faimles sont soucieux d'apporter de l'aide en cas de problèmes.

Nous demandons à nos citoyens d'être vigilants et de nous signaler toute situation anormale. De son côté, le C.P.A.S. dispose d'une liste de personnes à contacter en cas de grands froids.

N'hésitez donc pas à nous communiquer les coordonnées de personnes qui pourraient rencontrer des difficultés pratiques pour se chauffer, se restaurer ou se soigner afin de leur venir en aide en cas de conditions climatiques préoccupantes.

Contact : 019/33 97 70 ou cpas@faimles.be

Sel de déneigement à disposition

En cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à ce que, devant la propriété qu'il occupe, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé et rendu non glissant (Règlement de Police, article 16).

Pour vous y aider, la Commune de Faimles vous informe qu'un stock de sel est mis à votre disposition près du dépôt de voirie (au fond de la rue des Ecoles, à Celles, derrière l'école communale, dans une loge en béton). L'endroit est accessible en voiture et vu la proximité de l'école, la prudence est de rigueur.

Chaque citoyen est invité à se servir en libre-service tout en respectant les éléments suivants :

- ♦ Ne prendre que la quantité nécessaire à son utilisation (15 g/m²)
- ♦ Utiliser un contenant réutilisable
- ♦ N'employer ce sel que lorsque les conditions climatiques le justifient
- ♦ Aider les voisins isolés, faire preuve de solidarité

Le Programme Communal de Développement Rural de Faimles approuvé par le Gouvernement wallon

En septembre 2022, le Pôle Aménagement du Territoire de la Région wallonne avait remis un avis favorable sur le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Faimles et proposé au Gouvernement wallon d'approuver ce document pour une durée de 10 ans.

C'est maintenant chose faite, puisque le 8 décembre 2022, le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR de Faimles et confirmé la période de validité de 10 ans !



L'aboutissement d'un long processus participatif

Accompagnée par les agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), la Commune lance les premières réunions citoyennes en avril 2018.

Afin d'impliquer au mieux tous les citoyens, la Commune a mis en place un processus participatif dynamique.

En plus des réunions villageoises, rassemblant 130 personnes lors des 5 réunions organisées, le Conseil Communal des Enfants ainsi que les élèves des 5^{ème} et 6^{ème} années primaires ont également été interrogés.



Après cette première étape de consultation, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a été mise en place en janvier 2019. Plus d'une quarantaine de membres ont travaillé à la définition de la stratégie et à l'identification des futurs projets du PCDR. Des réunions d'approfondissement, différentes visites de terrain et des groupes de travail ont été nécessaires afin de finaliser le PCDR en mars 2022.

Pour finir l'élaboration, la Commune, l'Auteur de projet et une citoyenne, représentante de la CLDR, ont présenté ce PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire en septembre 2022.

Ce qui est important pour Faimles

Les membres de la Commission Locale de Développement Rural ont su identifier 5 enjeux pour parvenir à un développement durable du territoire communal.

Ainsi, lors des consultations, les habitants ont affirmé leur attachement au cadre de vie rural de la commune, à la convivialité, à la sauvegarde des noyaux villageois et ont défini la préservation de cette **identité rurale** comme un élément clé du développement de la commune.

Ils ont également souhaité favoriser le maintien ou l'intégration des habitants, en travaillant sur la **cohésion sociale** au travers du développement du tissu associatif ou de l'amélioration des équipements favorisant la convivialité (aménagement d'espaces publics de qualité).

La CLDR voudrait également que son programme s'inscrive dans une démarche plus globale et rencontre les objectifs du développement durable,

notamment en matière de **transition énergétique et environnementale**. L'ensemble des projets s'intègre donc dans cette démarche.





Les membres de la CLDR souhaitent que la commune reste un lieu de vie où il est possible d'avoir accès à des commerces et services. Ils entendent donc favoriser le **développement de la vie économique locale** au travers des projets.

Enfin, le dernier enjeu concerne **l'amélioration et la sécurisation de la mobilité**. La voiture est un moyen de déplacement nécessaire en milieu rural, et

la CLDR souhaite que des actions soient entreprises pour sécuriser la circulation, particulièrement au niveau des traversées de village. Parallèlement à cela, elle souhaite que les habitants qui le peuvent puissent se déplacer autrement qu'en voiture, en toute sécurité, de manière confortable et rapide dans la commune ou vers les pôles d'activités proches, comme Wareme.

Des projets pour et par les Faimois

Au total, le Programme Communal de Développement Rural reprend 41 projets (25 aménagements et 16 actions reposant principalement sur l'implication des citoyens) répondant à ces enjeux.

Parmi les aménagements figurent par exemple :

- ♦ La mise en place d'observatoires locaux du paysage
- ♦ Le développement d'une résidence pour seniors autonomes
- ♦ Des aménagements d'espaces publics : abords de l'oratoire d'Aineffe, place Félix Delchambre à Borlez, place Joseph Wauters à Celles...
- ♦ La création d'un réseau cyclable sécurisé et connecté aux pôles de services et de commerces
- ♦ La création d'une maison multiservices
- ♦ La création d'un parking d'éco-voiturage
- ♦ Et bien d'autres choses encore...

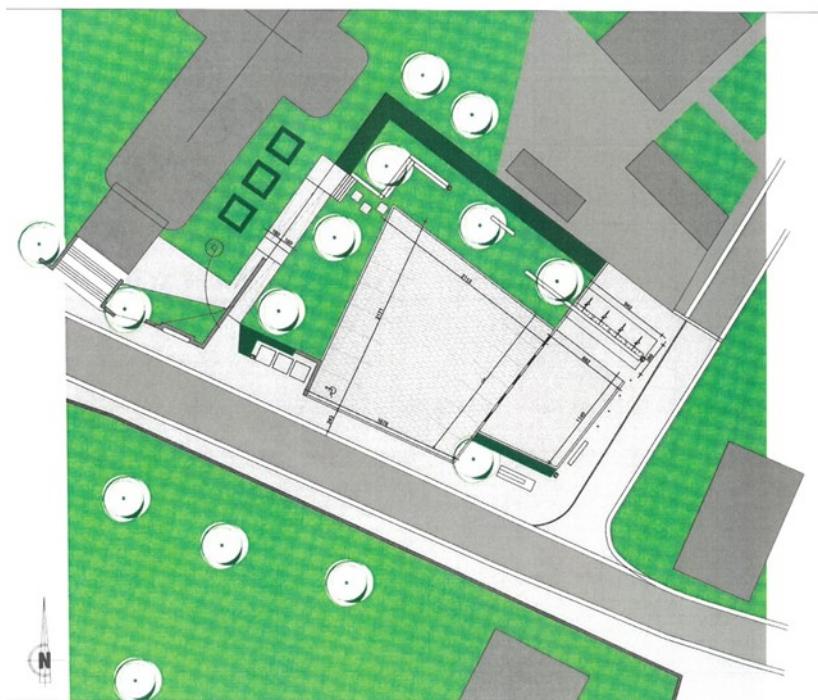


A noter que la Commune entend saisir toutes les opportunités pour mettre en œuvre les projets sélectionnés par les membres de la CLDR. Ainsi, depuis l'été, elle a répondu à 3 appels à projets qui pourraient permettre de voir aboutir ces idées rapidement :

- ♦ Aménagement du cœur de Les Waleffes pour lequel le Collège a reçu une réponse favorable début décembre et obtenu un subside de 500.000 euros
- ♦ Aménagement de la motte féodale de Les Waleffes
- ♦ Création d'une zone de maraîchage à Celles



Vue 3D de la clairière amphithéâtre à aménager sur la motte féodale de Les Waleffes (bureau A-trait)



**Aménagement du cœur de Les Waleffes
(bureau A-trait)**



Nous attirons votre attention sur le fait que l'image précédente et celle ci-contre sont utilisées en guise d'illustrations. Il ne s'agit nullement des projets définitifs.

Si les dossiers sont validés, les projets bénéficieront donc d'autres subsides que ceux du Développement Rural, et le PCDR pourra activer un autre projet comme première demande de convention. Il restera néanmoins du travail pour affiner ces projets.

Du côté des actions impliquant davantage d'investissement humain, on retrouve notamment la mise en place d'un organe de concertation entre agriculteurs et non agriculteurs, le renforcement des actions de l'éco-passeur, le développement d'activités pour les jeunes, des actions en faveur de la biodiversité, l'amélioration de la communication relative aux événements...

Vous désirez en savoir plus ? Consultez donc la page Facebook de l'Opération de Développement Rural de Faimés :

www.facebook.com/ODRFaimés

Et, vous l'aurez compris, même si les projets ont été sélectionnés par la CLDR, il reste du travail pour leur mise en œuvre. L'avis et les remarques de la CLDR continuent à être nécessaires pour décider quels projets verront le jour.

Rencontre conviviale début 2023

Le 8 février 2023, le Collège, la Commission Locale de Développement Rural de Faimés et les agents de la Fondation Rurale de Wallonie vous invitent à une soirée d'information pour vous présenter ces projets et, qui sait, vous donner envie de les rejoindre pour travailler à leurs côtés.

⇒ **Rendez-vous le mercredi 8 février 2023
à 20 heures à la salle « La Forge »**

Intéressé(e) ? Tout le monde est le bienvenu ! Faites-nous simplement savoir que vous serez présent :

- ♦ en complétant ce formulaire : **<https://bit.ly/Faimésinscription>**
- ♦ en scannant le **QR Code** ci-dessous
- ♦ en téléphonant à Mme Caroline Delbar au **019/58 93 26**

Pour plus d'informations :

La Commune de Faimés

Etienne Cartuyvels, Bourgmestre - **etienne.cartuyvels@faimés.be**

Ludovic Rase, agent relais de l'ODR - **ludovic.rase@faimés.be**

La Fondation Rurale de Wallonie

Caroline Delbar, agent de développement

019/58 93 26 - **c.delbar@frw.be**



Installation du Conseil Communal des Enfants

Depuis 2013, treize enfants âgés de 10 à 12 ans constituent le Conseil Communal des Enfants.

Chaque année, la moitié de ce Conseil est renouvelée. Ainsi, le 28 novembre 2022, les nouveaux élus, épaulés par leurs prédécesseurs, ont prêté serment dans la salle des mariages devant le Bourgmestre, Etienne Cartuyvels, et leurs proches.

Les nouveaux membres du CCE sont :

- ♦ Dronic Angelina
- ♦ Ghenne Maël
- ♦ Goelff Eléana
- ♦ Loos Charline
- ♦ Notelaers Adèle
- ♦ Pereaux Eden

Ils rejoignent l'équipe déjà composée de :

- ♦ Bellavia Polak Charlotte
- ♦ Colignon Matthys
- ♦ Fraiture Antoine
- ♦ Hermans Ambre
- ♦ Ndayisenga Genny
- ♦ Pirlet Malo
- ♦ Toussaint Maxime

Durant cette aventure, ils auront à cœur de mettre en place de belles idées, comme la reprise du petit magasin à l'école. Les bénéfices réalisés grâce à cette activité permettront de donner vie à divers projets à venir.

Balade champêtre

En novembre dernier, les jeunes conseillers ont également mis sur pied un chemin didactique ouvert toute l'année. Ils ont pris comme base la promenade « Le sentier des tumuli », le long de laquelle des affiches avec des questions ont été placées. Chaque bonne réponse indique une lettre. Aux promeneurs d'assembler les différentes lettres trouvées et de découvrir le mot « mystère » ! Les heureux participants sont alors attendus à l'administration communale pour la remise d'un cadeau.

Nous souhaitons à ce Conseil une bonne continuation et beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions !



Du côté des travaux



Rue d'Aineffe



Rue d'Aineffe



Rue du Marais



Rue du Marais



Rue de la Croix de Mer



Rue de la Croix de Mer



Route de Liège



Route de Liège

Le chantier des entretiens de voiries 2022, attribué à la firme David Lucas d'Oreye et annoncé dans le précédent bulletin communal, a commencé en octobre dernier.

Dans les rue d'Aineffe, du Marais et de la Croix de Mer, les ouvriers ont procédé à un raclage et à une pose de revêtement hydrocarboné sur les zones fissurées. Un enduit bicouche sera déposé sur l'ensemble des réparations au printemps prochain. Ils ont également réalisé un trottoir sur une partie de la Route de Liège (N637).

Enfin, des joints bitumineux de voiries en dalles de béton ont été remplacés dans les rues Armand Jamoulle, du Fays et de Seraing-le-Château.

Consommation appareils en veille : comment la limiter

Les appareils en veille consomment de l'électricité même quand on ne s'en sert pas.

Combien cela coûte-t-il ? Comment éviter la consommation en veille ?

Des appareils électriques qui restent branchés en permanence, nous en avons beaucoup ! Machine à café, micro-ondes, télévision, décodeur, console de jeu, ordinateur, écran du PC, routeur Wi-Fi, imprimante, chaîne hi-fi, chargeur de smartphone, machine à laver programmable, support de la brosse à dent électrique qui ne charge pas ... Non déconnectés, ils continuent à consommer de l'électricité même lorsqu'ils ne sont pas employés.

Bien sûr, il s'agit de faibles puissances (0,5 à 10 W), mais cela dure pendant des heures et au bout de l'année, on atteint d'importantes consommations.

La veille, ça coûte cher... pour rien

Saviez-vous que dans un logement, nos appareils en veille représentent à eux seuls au moins 3 % de la consommation d'électricité du ménage ?

Pour votre portefeuille, cela signifie une dépense de 127 à 218 euros par an (sur base du prix moyen de l'électricité en septembre 2022 en Belgique).

Comment y remédier ?

Il n'est pas facile de gérer ces consommations invisibles, mais des solutions existent pour diminuer ce gaspillage énergétique. Découvrez quelques conseils utiles ci-après.

S'équiper de multiprises à interrupteur

Les blocs multiprises à interrupteur vous facilitent en effet la vie, car ils permettent d'éteindre en un seul geste plusieurs appareils en même temps. Par exemple, on installe souvent dans le même coin la télévision, le lecteur DVD, le décodeur, le modem, la console de jeu, la chaîne hi-fi... Si on branche le tout sur une multiprise, on coupe toutes ces veilles en un simple clic avant de sortir ou d'aller se coucher. A vous dès lors de mettre en place une multiprise par thème : une pour les appareils liés à la télé, une autre pour l'ensemble du matériel informatique...

Retirer la fiche électrique après utilisation

Une fois votre tablette, votre smartphone, votre rasoir, votre appareil photo... rechargés, ôtez le chargeur de la prise afin d'éviter une consommation d'énergie inutile. Débrancher les chargeurs doit devenir un réflexe.

Autre astuce encore : si on se sert d'appareils toujours aux mêmes horaires, comme, par exemple, la machine à café uniquement le matin, ou si l'on est du genre distrait, l'utilisation de minuteurs peut s'avérer très utile.

Par ailleurs, il est possible de mesurer la consommation horaire de chaque appareil électrique grâce à un wattmètre. On peut trouver ce simple appareil dans les magasins spécialisés en électricité, éclairage et électroménagers ou en obtenir un en prêt dans un Guichet Energie Wallonie.



CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ANNUELLE EN KWH

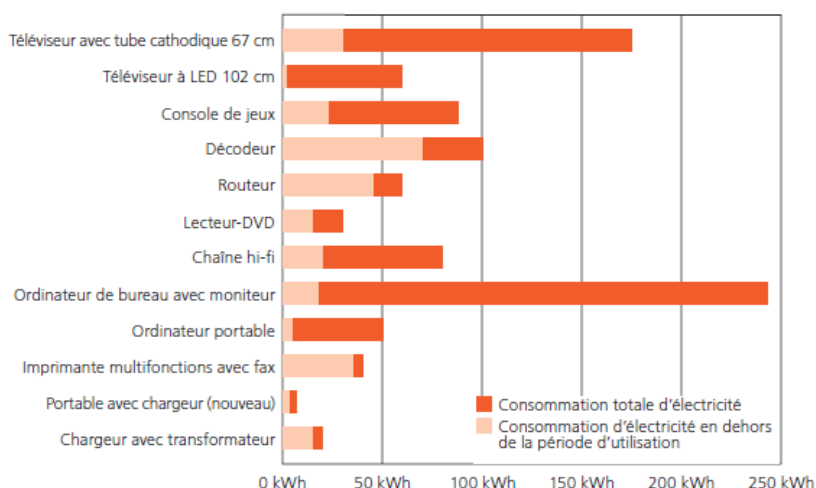


Schéma n°6 : consommation d'électricité des appareils, y compris en dehors des périodes d'utilisation
(Source : étude de l'OFEN sur la consommation des appareils en mode veille dans les foyers, S.A.F.E.)



Pour plus d'infos, consultez les liens suivants :

- ♦ www.wallonie.be/fr/je-diminue-ma-facture
- ♦ www.energywatchers.be/fr
- ♦ www.ecoconso.be/fr/content/les-appareils-en-veille-ca-consomme-et-ca-coute-cher

Allocation de chauffage : faites-la demande !

N'oubliez pas d'introduire votre demande pour l'octroi de l'allocation unique et forfaitaire de 300 euros destinée aux ménages se chauffant au gasoil de chauffage ou au propane en vrac. Dates limites : 31.03.2023 pour la livraison et 30.04.2023 pour la demande

Afin de tempérer la hausse des factures d'énergie, le gouvernement fédéral a décidé en juin 2022 d'accorder aux ménages une allocation d'un montant de 300 € net lors de l'achat de gasoil de chauffage ou de propane en vrac destiné au chauffage de leur habitation principale.

Les livraisons effectuées par une entreprise doivent se situer entre le 15 novembre 2021 et le 31 mars 2023.

Dans le cas où vous avez déjà fait la demande et reçu 225 euros, vous recevrez, ultérieurement, automatiquement les 75 euros restants.

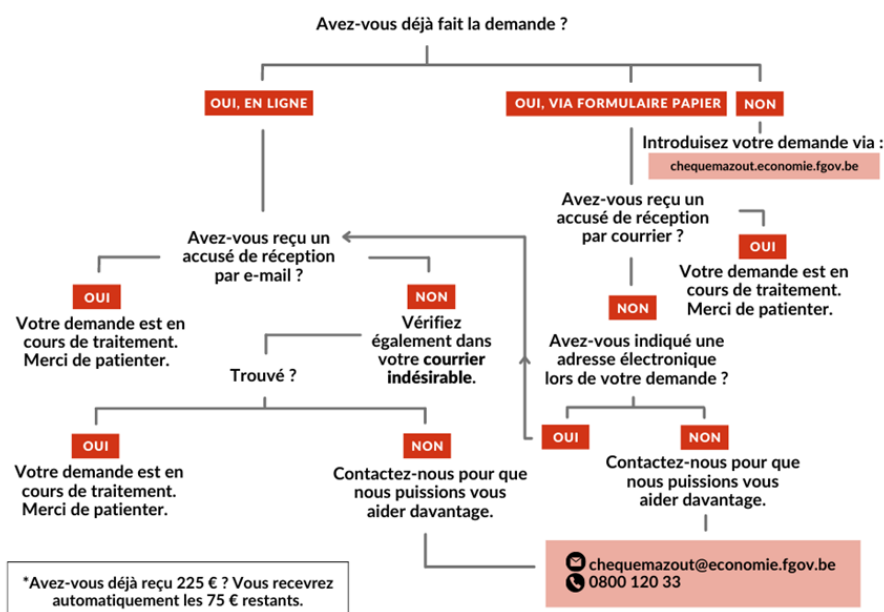
Si vous n'avez pas encore fait la demande (dernier délai : 30.04.2023), les démarches sont les suivantes :

- Un formulaire est à remplir sur le site internet **chequemazout.economie.fgov.be**. La connexion se fait par lecteur de carte d'identité ou via l'application **itsme**.

Vous pouvez aussi imprimer le document ou le demander à votre distributeur. Renvoyez-le dûment complété au SPF Economie par courrier recommandé jusqu'au 30.04.2023 inclus (Direction générale de l'Energie - Cellule prime mazout 300 € Blvd du Roi Albert II, 16 à 1000 Bruxelles).

- Vous devez joindre à ce formulaire, la copie de votre dernière facture de livraison de gasoil ou de propane en vrac destiné au chauffage (établie par votre fournisseur) ainsi que la preuve de paiement.

QUAND RECEVRAI-JE LE CHEQUE MAZOUT (300 €) ?



 **economie**

.be

Bientôt aussi pour le pellet !

Concernant l'attribution d'une prime à ceux qui se chauffent avec des pellets, nous apprenons à l'heure où nous écrivons ces lignes que le gouvernement a annoncé un chèque « pellets » pour les ménages se chauffant **exclusivement** avec ce combustible. Le texte légal concrétisant cette aide est en cours d'élaboration. Il n'est dès lors pas encore possible de solliciter ce chèque pour le moment.



Consultez la page **economie.fgov.be** pour des informations complémentaires.

Des questions ? Contactez votre **éco-passeuse Anne-Catherine Lefèvre**. Elle vous reçoit sur rendez-vous le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

anne-catherine.lefevre@faimies.be - 0484/444 620

Astuces et bons plans en alimentation



Vu la hausse actuelle des prix des denrées alimentaires, le Service Rural de Médiation de Dettes en Hesbaye (S.R.M.D.) souhaite vous apporter des suggestions afin d'économiser, voire d'épargner.

Pour rappel, le S.R.M.D. est une association de 8 Centres Publics d'Action sociale (C.P.A.S.) spécialisée dans le domaine du surendettement et de la gestion budgétaire. Ce service a pour mission de venir en aide à tout un chacun, afin de permettre une médiation équilibrée entre les besoins de la personne surendettée et les attentes de ses créanciers. Des actions de prévention au surendettement sont organisées en parallèle.

En matière d'alimentation, nous sommes bombardés par des publicités, des tentations, des stratégies de marketing qui n'ont, au fond, qu'un but : la consommation à tout prix.

Les conseils repris ci-après sont des pistes réelles pour faire des économies et manger de manière saine sans trop vous ruiner.

Faites-le vous-même !

Faire un maximum de choses par soi-même peut être très économique.

Evitez d'acheter les plats préparés. Prenez le temps de cuisiner. Cela vous reviendra moins cher et cela sera meilleur pour votre santé.

Les réseaux sociaux, Internet et les livres de cuisine sont de réelles sources d'inspiration pour la cuisine mais pas que... On peut également y trouver des recettes pour utiliser les restes alimentaires et réaliser des plats bon marché...

Dans cette optique, vous pouvez aussi trouver des trucs et astuces pour faire un potager, fabriquer des produits d'hygiène et, pourquoi pas, des petits cadeaux à offrir.

Les astuces pour le supermarché

- ◆ Consultez les publicités, soyez à la recherche d'offres promotionnelles ou coupons de réduction. Planifiez ensuite vos repas en vous inspirant des produits de saison et des promotions en cours. Enfin, établissez une liste de courses avec uniquement les produits dont vous avez besoin et tenez-vous y.
- ◆ Limitez le nombre de vos visites au supermarché. Tout est mis en place pour vous séduire avec les différentes techniques de marketing.
- ◆ Expliquez aux enfants que vous achetez seulement ce dont vous avez besoin et que le supermarché est un lieu de tentation pour consommer plus.
- ◆ Allez faire vos courses après avoir mangé, vous serez moins tentés.
- ◆ Comparez les prix des produits à l'unité, au litre et au kilo. Méfiez-vous des « packs ».
- ◆ Testez les produits de marques de distribution et les produits « blancs ».
- ◆ Si c'est possible et si c'est financièrement intéressant, achetez en grande quantité et utilisez votre congélateur comme garde-manger.
- ◆ Rendez-vous directement chez le producteur (ferme, cultivateur...). Eviter les intermédiaires peut vous permettre d'avoir des produits de qualité et moins chers.
- ◆ Ayez le réflexe de vérifier votre ticket de caisse après vos achats pour voir si le compte est bon.

Vous avez d'autres idées ? Partagez-les avec nous !

Vous rencontrez une situation de surendettement ?

Adressez-vous au Service Rural de Médiation de Dettes en Hesbaye

Rue de l'Eglise, 5 à 4317 FAIMES

Tél. : 019/58 85 63 - Fax : 019/69 73 57

E-mail : info@srmd.be

Envie de conseils ? Notre équipe dynamique répondra à vos questions.



MCH (Meuse-Condroz-Hesbaye) : aides aux associations

Modification des statuts de votre ASBL avant le 1er janvier 2024 : comment faire ?

Stéphane Coudyzer vous accompagne !



L'échéance approche à grands pas... Il n'y a plus de temps à perdre !

Effectivement, d'ici le 1er janvier 2024, toutes les ASBL, sans exception, devront se conformer au nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA), entré en vigueur le 1er mai 2019.

De plus, si une ASBL est amenée à devoir modifier ses statuts (pour n'importe quelle raison) avant cette date butoir, elle devra obligatoirement se mettre en conformité avec le CSA.

Quid des sanctions ?

Les associations sans but lucratif qui n'auront pas mis à jour leurs statuts selon la nouvelle législation avant le 1er janvier 2024, risquent l'interdiction d'exercer des activités économiques, et ce, jusqu'au 1er janvier 2029.

Comment faire ?

Si vous avez besoin d'aide pour modifier vos statuts en bonne et due forme, n'hésitez donc pas à faire appel à notre juriste, Stéphane Coudyzer, expert en la matière depuis plus de 15 ans.

Il pourra également vous aider dans un tas d'autres aspects liés au secteur associatif, tels que :

- ♦ La création de votre ASBL
- ♦ L'engagement de volontaires
- ♦ La création de votre propre emploi
- ♦ La gestion des bénéficiaires effectifs au registre UBO (registre où sont inscrits tous les « Ultimate Beneficial Owners » ou « bénéficiaires effectifs » d'une société ou d'une autre entité juridique)
- ♦ La mise en place d'une comptabilité simplifiée
- ♦ Le défraiement des volontaires
- ♦ Etc.



Contact :

MCH Economie - Stéphane Coudyzer
Avenue Delchambre, 5, 4500 Huy
085/84 97 89 - 0499/288 280
s.coudyzer@mch-economie.be
www.mch-economie.be



DROIT DES ASSOCIATIONS - AVER JURIDIQUE & CONSULTANCE



Soutien psychologique pour les entrepreneurs en détresse face à la crise

Afin d'aider les indépendants et gérants d'entreprises à faire face aux conséquences psychologiques de la crise actuelle, MCH Economie, partenaire du 1890 (service régional d'information et d'orientation pour les entrepreneurs wallons), recense sur **www.mch-economie.be** les espaces d'écoute et programmes d'accompagnement socio-administratifs accessibles en Wallonie.

Le Covid, les inondations, la flambée des prix, la crise énergétique... difficile de survivre dans un contexte aussi difficile pour de nombreuses entreprises.

Ligne d'écoute gratuite : un pass dans l'impasse

Appelez le **0800 300 25** si vous ressentez le besoin d'être soutenu psychologiquement suite à la fermeture effective ou imminente de votre établissement. Des psychologues se tiennent à votre disposition pour améliorer votre santé mentale et vous aider à aller de l'avant.

www.mch-economie.be

Le mot de l'Agence de Développement Local (ADL)

Votre ADL Berloz-Donceel-Faimes-Geer fait partie d'un vaste réseau déployé dans toute la Wallonie. Au plus proche des structures communales et des forces vives locales, les ADL contribuent au développement durable, économique et social de la Wallonie. Pour renforcer la visibilité de leurs actions, les ADL se dotent d'une nouvelle identité visuelle. Découvrez-la dès à présent sur tous nos supports !



**BERLOZ
DONCEEL
FAIMES
GEER**

« Changer de vie en créant votre entreprise, c'est possible » : une matinée réussie pour y voir plus clair !

Le 26 novembre dernier, nous accueillions en nos locaux l'atelier « Comment réussir son projet d'entreprise ». Ce dernier fait partie d'un cycle de 4 ateliers proposés par l'IFAPME et qui ont pour objectif de créer votre entreprise dans les meilleures conditions !

En toile de fond de cette matinée, quelques réflexions fondamentales avant de se lancer : Suis-je la bonne personne pour mener à bien ce projet ?

Quels sont mes atouts et mes motivations ? Comment bien se connaître et être en adéquation avec son projet ? Autant de questions abordées par notre formatrice, Madame Joëlle Iland, que nous remercions vivement !

Les prochaines séances (dates, lieux) sont en préparation : suivez-nous ou contactez-nous pour en savoir plus.



Un petit-déjeuner autour de la digitalisation à destination du secteur HoReCa (secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés)

En collaboration avec les ADL de la région et la Fédération HoReCa Wallonie, nous organisons, fin novembre également, une rencontre « petit-déjeuner » avec pour thématique : « 10 techniques pour attirer de nouveaux clients grâce à Google My Business ».

Lors de cette matinée, une cinquantaine de professionnels de l'HoReCa ont pu découvrir l'outil sous ses différentes facettes et disposer de conseils nécessaires pour mettre à jour leur profil d'établissement et interagir efficacement avec les clients.

Beau succès pour ce rendez-vous organisé dans le cadre prestigieux du domaine de Naxhelet à Wanze. Merci aux participants de notre territoire avec lesquels nous avons pris beaucoup de plaisir à partager ce moment !



Agriculteurs/trices : la nouvelle saison des AgriClubs va bientôt débiter !

Nous sommes heureuses de vous annoncer que notre prochain cycle d'AgriClubs aura lieu dans le courant du mois de février 2023.

Ainsi, à l'instar des années précédentes, plusieurs thématiques liées directement à l'agriculture seront abordées à l'occasion de plusieurs rendez-vous organisés sur le temps de midi. Au programme notamment : l'agriculture de conservation, les énergies renouvelables, les nouvelles cultures ou encore le glanage solidaire. Ces rencontres sont destinées aux agriculteurs/trices, mais restent ouvertes à toute personne manifestant un intérêt pour le sujet du jour. Retrouvez toutes les infos très prochainement sur nos différents supports !



Breaking news / Marchés locaux 2023 : reprise à Faimés le 7 avril

Début décembre, les 4 communes de l'ADL ont réuni les exposants ayant participé à la saison de marchés locaux 2022.

Un moment convivial afin de les remercier pour leur motivation sans faille, mais aussi pour leur annoncer l'organisation d'une nouvelle saison en 2023.

En effet, vous aurez le plaisir de les retrouver à **Faimés dès le 07/04 sur la place de Celles**, mais aussi les **02/06** et **04/08**. Bloquez déjà les dates dans vos agendas et ne manquez pas l'occasion de (re)découvrir leurs spécialités !



Annuaire économique

L'annuaire économique de nos 4 communes est disponible via **www.berloz-donceel-faimés-geer.be**

Vous y retrouverez les coordonnées des nombreuses entreprises du territoire, dans des secteurs variés tels que services aux entreprises, santé, commerces alimentaires ou non, esthétique ou encore le secteur de la construction.

Participez à la vie économique locale et au dynamisme de nos entreprises en vous adressant à celles qui se trouvent près de chez vous.



Pour nous suivre :

- www.facebook.com/berloz.donceel.faimés.geer
- www.berloz-donceel-faimés-geer.be

Pour nous contacter :

info@adl-bdfg.be - 019/58 79 94

En avant-première à l'école communale, un film sur le cyberharcèlement

En octobre dernier, le court-métrage « Le choix » a été présenté aux élèves de 5ème et 6ème primaires à l'école de Faimés afin de les sensibiliser au cyberharcèlement.

On parle de cyberharcèlement quand une personne reçoit, sur Internet ou sur son téléphone portable, des messages répétés et malveillants. Si la personne harcelée ne fait pas ce qu'on lui demande (une rencontre, de l'argent ou des informations personnelles), elle peut subir des violences ou humiliations dans la vie réelle et voir des rumeurs se propager sur elle. Ce délit, puni par la loi, touche particulièrement les jeunes.

Dans un monde où les réseaux sociaux ont pris le pouvoir, les enfants sont en effet de plus en plus exposés aux dérives de la technologie. Chantage, photos, insultes... de nombreux problèmes franchissent désormais les murs des écoles et accompagnent les élèves jusque chez eux.

L'école fondamentale de Faimés a donc accepté d'être la toute première école primaire à diffuser le film de Michel Meulenijzer, « Le Choix ». Cette démarche a été soutenue par Frédérique Maquoy, professeure de citoyenneté à Faimés : « Ce film me permet d'avoir un outil de plus sur lequel me baser pour ouvrir un débat. Les élèves connaissent souvent les bénéfices de la technologie mais ont généralement moins conscience de ses dangers. »

Préparer les élèves au secondaire

Un des objectifs de cette projection est de préparer l'entrée dans le secondaire, un monde bien plus vaste et moins protecteur que celui du primaire. Seuls les élèves de fin de parcours ont donc pu profiter de cette activité. Selon Michèle Leroy, directrice de l'école, il s'agit de prévention et de protection : « Il faut armer les écoliers au mieux pour faciliter la transition vers le secondaire. Chez nous, les GSM sont interdits. Les élèves sont dans un petit cocon. Ce film peut les aider à se préparer à réagir adéquatement en cas de harcèlement. »

Un film pour sauver des vies

Michel Meulenijzer et son ASBL Millenials luttent depuis 4 ans contre le cyberharcèlement. Avec ce nouveau projet, un pas supplémentaire est fait pour ouvrir le débat entre professeurs, parents et élèves.

Selon le réalisateur, le scénario amène l'enfant à s'identifier au protagoniste et à se rendre compte de la gravité que de tels actes peuvent engendrer.

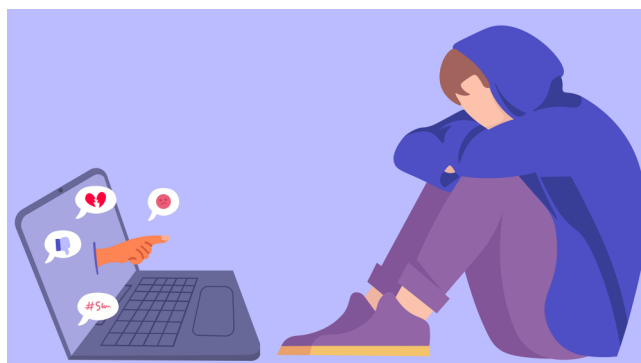


« Le Choix » est un film qui, dans toute sa douceur et sa tragédie, se transforme en un outil nécessaire pour arriver à combattre un fléau omniprésent dans les écoles. Avec ce court-métrage, Michel Meulenijzer espère, non pas gagner des prix, mais parvenir à sauver des vies.

Comment réagir en cas de cyberharcèlement ?

- ♦ Ne répondez jamais à des messages insultants, vous éviterez ainsi toute escalade et découragerez votre harceleur.
- ♦ Bloquez les expéditeurs de commentaires indésirables dans votre liste de contacts des réseaux sociaux ou services de messageries.
- ♦ Si vous êtes harcelé dans un forum, sur un site ou dans un réseau social, changez de pseudonyme et demandez au modérateur ou au fournisseur du service de bloquer les messages.
- ♦ Au besoin, créez une nouvelle adresse mail et limitez sa diffusion aux personnes en qui vous avez entièrement confiance.
- ♦ N'hésitez pas à porter plainte auprès de la police locale de votre domicile.

Informez aussi les enfants du numéro d'appel gratuit et anonyme 103 qui leur est accessible tous les jours de 10 à 24 heures .



Sources : Sudinfo - La Meuse - Thomas Parent ; www.unicef.fr ; www.police.be

Extrascolaire : programme des stages

Lors des congés et des vacances, la Commune de Faimles organise des stages pendant lesquels vos enfants sont encadrés (de 7 h 30 à 18 h) par des moniteurs expérimentés.

Contactez **Angélique Seiller** au 019/33 98 54 et l'**administration communale** au 019/33 98 50 pour tout renseignement et pour les inscriptions.



Stages des congés de détente

♦ du 20 au 24 février 2023

Au pied des pyramides

♦ du 27 février au 03 mars 2023

- Musique avec Alain Delbrassinne pour les 2,5-5 ans
- Manga et culture japonaise pour les 6-12 ans

Stages des vacances de printemps

♦ du 02 au 05 mai 2023

A chaque jour son sport

♦ du 08 au 12 mai 2023

- Apprentissage 2 roues pour les 2,5-5 ans
- Vélo et code de la route pour les 6-12 ans



Visite de Saint-Nicolas à l'école

Le mardi 6 décembre dernier, Saint-Nicolas est venu récompenser les enfants sages. Malgré un agenda fort chargé, il a trouvé le temps de passer à l'école fondamentale et a fait la tournée des implantations de Celles et Les Waleffes. A la fois émerveillés et impressionnés par cette belle visite, les écoliers ont reçu un paquet de friandises. Merci Saint-Nicolas et à l'année prochaine !



Participation de Faimes à l'opération « Champs et pâturages plus propres »

L'ASBL Be WaPP vise à prévenir et réduire les incivilités ayant un impact négatif sur la propreté publique et le cadre de vie en Wallonie.

En septembre dernier, en collaboration avec la Fédération Wallonne de l'Agriculture et la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs, Be WaPP a proposé aux communes et à ses agriculteurs et « Ambassadeurs de la Propreté » une action innovante afin d'interpeller les automobilistes et les marcheurs à la problématique des déchets sauvages jetés le long des champs et des pâtures.

Séduite par le thème de la campagne de sensibilisation en parfaite adéquation avec son territoire, Faimes a décidé de répondre positivement à cet appel à projets. Cette action était une occasion formidable de mettre à l'honneur les « Ambassadeurs de la Propreté » qui collectent les ordures abandonnées le long de nos routes tout au long de l'année et de mettre en avant les agriculteurs pour qui ces déchets sauvages sont un réel fléau. De fait, au-delà des aspects écologique et esthétique, ces débris laissés dans la nature représentent un danger :

- ♦ pour le bétail qui peut se blesser, plus ou moins gravement, avec les objets ingérés
- ♦ pour les diverses machines des agriculteurs qui peuvent être endommagées par les déchets rencontrés

Mise en place de la campagne

L'action s'est déroulée en plusieurs étapes durant les mois d'octobre et de novembre 2022. Dans un premier temps, à Faimes, comme dans les 14 autres communes participantes, 2 agriculteurs se sont portés volontaires pour devenir les visages de la campagne et accueillir les panneaux de sensibilisation le long de leurs champs. Un appel aux « Ambassadeurs de la Propreté » locaux a été lancé en parallèle pour recruter parmi eux des personnes chargées de ramasser les déchets aux abords des terres de ces agriculteurs. Cette 1ère étape a permis de mesurer la quantité de déchets présents au sol et d'en analyser la composition, mais aussi d'attirer l'attention des automobilistes et des marcheurs.

Lors de la 2ème étape, des panneaux mettant en scène nos différents protagonistes locaux, avec un message autant clair qu'incisif (Ici, on cultive des légumes... pas vos déchets !) ont été installés le long des routes précédemment nettoyées. Ces pancartes ont interpellé les automobilistes et passants durant plusieurs semaines avant d'être complétées par un message axé sur les amendes d'application pour tout abandon de déchets dans l'espace public.



Enfin, comme il est également important de sensibiliser les clients aux endroits où sont achetés les produits susceptibles de devenir des déchets sauvages, des affiches ont été placées en même temps dans les commerces locaux.

L'opération a-t-elle porté ses fruits ?

Les résultats ne se sont pas fait attendre. D'une part, dès l'installation des pancartes, les réactions de la part des citoyennes et citoyens ont été nombreuses et très positives. D'autre part, l'on a pu remarquer que le nombre de déchets aux abords des terres des agriculteurs avait diminué après que les panneaux aient été mis en place.

Donc, compte tenu de sa visibilité et du message véhiculé, cette campagne a marqué les esprits. Elle aura, sans nul doute, été un rappel pour les uns et une prise de conscience pour les autres. Gageons qu'elle ait un impact durable dans le temps !

Merci à tous les participants

Faimes tient à remercier chaleureusement les « Ambassadeurs de la Propreté » et les agriculteurs qui ont participé à ce beau projet et qui n'ont pas hésité à donner de leur temps lors des diverses sollicitations que demandait cette action. Merci pour leur engagement, leur enthousiasme, leur gentillesse et leur bonne humeur !



Prochain « Grand Nettoyage » : le samedi 25 mars

Depuis 2015, le temps d'un long week-end, des citoyens, écoles, clubs de sport, mouvements de jeunesse, entreprises et associations diverses de Wallonie ramassent les déchets qui jonchent nos rues et chemins de campagne pour que notre région soit plus agréable à vivre.

88.878, c'est le nombre total de participants qui se sont retroussé les manches en mai dernier dans le but de ramasser les déchets abandonnés dans la nature et au bord des routes, sentiers et rivières de Wallonie.

En 4 jours, les 3.598 équipes inscrites à la 8^{ème} édition du « Grand Nettoyage » ont collecté des déchets sauvages sur 9.976 km, 18 % de la longueur totale des voiries wallonnes (hors autoroutes). Cette mobilisation citoyenne a permis de couvrir 259 communes wallonnes et de collecter 256 tonnes de déchets (179 tonnes de déchets tout-venant et 77 tonnes de PMC).

Faimes toujours partante

A chaque printemps, et depuis maintenant plusieurs années, Faimes participe à cette belle manifestation et est à chaque fois très heureuse de constater que de nombreux Faimoises et Faimois répondent présent à l'appel.



L'année dernière, les participants faimois ont récolté une quantité importante de déchets laissés le long des routes, des talus et des trottoirs de notre commune et nous ont ainsi offert un cadre de vie plus propre.

Envie de prendre part à cette action et de devenir un véritable acteur du maintien de la propreté ?

Rendez-vous le **samedi 25 mars** prochain dès 9 heures devant la maison communale pour la formation des équipes. A bientôt !

Inscriptions du 13 février au 16 mars sur
[www.bewapp.be/je-passe-a-laction/](http://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/grand-nettoyage/)
[grand-nettoyage/](http://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/grand-nettoyage/)

Faimes utilise « FixMyStreet Wallonie » Améliorez l'espace public de votre commune en quelques clics

Il n'est pas toujours évident de savoir à qui s'adresser pour signaler un dépôt clandestin, une poubelle publique endommagée... C'est pourquoi l'ASBL Be WaPP propose l'application « FixMyStreet Wallonie ».

Cette application, simple et gratuite, permet aux citoyens de notifier à leur commune les divers problèmes rencontrés dans l'espace public (déchets sauvages, nid de poule...). L'outil géolocalise le souci indiqué. L'information est ensuite relayée à l'administration communale qui transmet au service compétent afin que l'affaire soit traitée. L'auteur du signalement peut suivre l'évolution de son envoi et reçoit une notification lorsque le problème est réglé.



Fonctionnement de « FixMyStreet Wallonie »

1. Téléchargement de l'application sur un smartphone ou une tablette
2. Création d'un compte
3. Signalement d'un problème : activez la géolocalisation sur l'appareil, prenez une photo et donnez quelques brèves informations. Les personnes ne disposant pas d'un smartphone peuvent se connecter via le site : **fixmystreetwallonie.be**
4. Envoi du message : tapez sur "envoyer".
5. Déclaration envoyée ! Le gestionnaire communal va la traiter.
6. Suivi de l'évolution du signalement via l'application ou le site internet. Une notification est envoyée quand le problème est résolu.

⇒ Pour plus de détails, consultez la page :
[www.bewapp.be/gestion-espace/](http://www.bewapp.be/gestion-espace/fixmystreetwallonie/#avantages)
[fixmystreetwallonie/#avantages](http://www.bewapp.be/gestion-espace/fixmystreetwallonie/#avantages)

Contact : **Alexandre Melin - 019/33 98 55**
agentconstatateur@faimes.be

« Journée de l'Arbre » 2022

A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine. Chaque année, c'est donc aux alentours du 25 novembre qu'a lieu la « Journée de l'Arbre ». Avec le soutien de la Région wallonne, la Commune de Faimés a participé, comme à l'accoutumée, à cette belle et noble manifestation et a ainsi distribué gratuitement de nombreux plants de haies à ses habitantes et ses habitants.

Le 26 novembre dernier a été une occasion unique pour Faimés de promouvoir la nature et la biodiversité en donnant des plants à ses citoyennes et ses citoyens pour leur permettre de verdir leurs jardins.

La « Journée de l'Arbre 2022 » avait mis à l'honneur la haie, refuge de biodiversité. Merisier, saule blanc, framboisier, pommier, prunelier, poirier commun, charme... faisaient donc partie des kits de plants remis aux visiteurs.

Stands pour conseils utiles

M. Matterne du Cercle horticole « Les Jardins de Faimés » et M. Coune du Cercle apicole « Les Amis des Abeilles » de Les Waleffes étaient également présents afin de conseiller les participants et de répondre aux différentes questions que ceux-ci se posaient au sujet de la plantation en général. Un grand merci à eux pour leur participation et leurs trucs et astuces.

Un lot de jardinage à gagner

Les jeunes conseillers du Conseil Communal des Enfants se sont quant à eux occupés d'un quiz avec tirage au sort. Un beau lot de jardinage était mis en jeu. C'est la famille Olivier d'Aineffe qui a remporté la mise et qui est repartie, ravie, avec un ensemble de jardinage d'une valeur de 200 euros ! Bravo !

Stand « boissons chaudes »

Vin chaud, café et cacao attendaient aussi les visiteurs venus chercher leur kit de plants de haies. Ils ont ainsi pu vivre un moment de détente et de partage dans une ambiance conviviale.

A l'année prochaine pour de nouvelles plantations !



Action « Inventori'haie »

L'action Inventori'haie, vous connaissez ? Les haies anciennes d'espèces locales sont des semenciers potentiels d'une importance critique, car elles fournissent les graines indispensables aux pépiniéristes pour produire les plants nécessaires à nos futures plantations, mais aussi parce qu'elles constituent d'importants réservoirs génétiques. Or, la dispersion de cette ressource sur le territoire rend difficile son identification.

Envie d'aider ? Localisez et signalez ces zones d'intérêt pour que nous puissions continuer à planter toujours plus de haies !

Depuis quelques années, les plantations d'arbres et arbustes hors forêt vont bon train, boostées par le projet « **Yes, We Plant** » de la ministre de l'environnement, mais également par les nombreuses initiatives locales et citoyennes. Effectivement, plus les changements environnementaux (particulièrement liés aux changements climatiques) se font sentir, plus l'arbre et les services écosystémiques qu'il rend semblent être importants.

Malheureusement, face à cet engouement, l'approvisionnement en plants peine à suivre. Et pour produire des plants il faut... des graines ! Mais la récolte de graines de plants de haies est loin d'être chose aisée, notamment parce que la ressource est très dispersée sur le territoire.

Face à cette difficulté, l'ASBL AWAf (Association pour l'Agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles), l'ASBL Centre de Michamps et le Comptoir Forestier lancent un projet qui ambitionne d'identifier un grand nombre de semenciers potentiels hors forêt d'espèces ligneuses indigènes :

⇒ l'action « Inventori'haie »

Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

♦ AWAf ASBL

Géraud de Streel

Rue de la Charmille 16 à 4577 Strée (Modave)

0492/393 718

www.awaf.be

Cette action a pour but de permettre à tous les naturalistes expérimentés ou débutants, marcheurs, coureurs, amoureux de la nature ou de leur territoire, de nous signaler les zones qu'ils considèrent intéressantes d'un point de vue de la production de graines.

Comment participer ?

Cette signalisation se fait très facilement sur la plateforme appelée « **observations.be** », accessible via www.yesweplant.wallonie.be. Toute personne désireuse d'apporter sa contribution à la sauvegarde de nos haies et de notre biodiversité pourra y signaler géographiquement des zones d'intérêt et fournir quelques informations importantes (espèces présentes, signes de taille...) ainsi que des photos. Bien sûr, les zones indiquées doivent respecter un certain nombre de critères :

- ♦ Arbres ou arbustes indigènes (liste des espèces indigènes accessible sur le site)
- ♦ Haies et arbres anciens (idéalement plus de 30 ans)
- ♦ Haies peu ou pas entretenues
- ♦ Hors zones situées à proximité directe de plantations récentes, de voies de transport importantes ou fortement urbanisées

A vous, promeneurs et amoureux de votre commune, de nous signaler ses richesses naturelles afin de participer au reverdissement de notre territoire !



♦ Centre de Michamps ASBL

Florentin Reginster

Horritine 1 B à 6600 Michamps (Bastogne)

0484/813 359

www.centredemichamps.be



Incollable sur le diabète ? Faites le quiz !



**Le diabète se voit-il dans les yeux ?
La maladie ne toucherait pas les végétariens ?
Et les enfants, vous pensez qu'ils sont épargnés par le diabète ?
Testez vos connaissances grâce au quiz de l'Association du Diabète !**

Le diabète est une maladie qui nous est familière mais dont on sait finalement bien peu de choses. On distingue 2 types de diabète :

- ♦ *Le diabète de type 1* est une maladie auto-immune : l'organisme produit des anticorps qui détruisent les cellules du pancréas productrices de l'insuline. Il apparaît le plus souvent chez des personnes jeunes, de façon fulgurante. Son traitement repose sur des injections quotidiennes d'insuline, associées à une alimentation équilibrée et à une activité physique régulière.
- ♦ *Le diabète de type 2* est davantage induit par notre mode de vie. Même si une prédisposition familiale ou ethnique n'est pas à exclure, une mauvaise alimentation, le surpoids et la sédentarité constituent des facteurs de risque importants. Dans ce type de diabète, le pancréas produit toujours de l'insuline mais elle est moins efficace à cause notamment de la graisse présente au niveau abdominal. Le taux de sucre ou glucose sanguin libéré lors de la digestion reste alors élevé (hyperglycémie). Le pancréas compense en produisant plus d'insuline mais après plusieurs années d'hyperglycémie chronique, il finit par s'épuiser. La maladie touche en général les personnes de plus de 40 ans mais aussi les enfants et adolescents obèses. Selon une enquête de santé nationale de 2018, près de la 1/2 des Belges âgés de plus de 18 ans étaient en surpoids et 16 % étaient obèses. Le diabète de type 2 est donc un véritable enjeu de santé publique.

Suis-je diabétique sans le savoir ?

L'une des caractéristiques du diabète de type 2 est qu'il s'installe sans que l'on s'en rende compte. On ne ressent pas de douleur particulière et il est souvent diagnostiqué, par hasard, lors d'une prise de sang. Certains signes peuvent cependant alerter : soif intense, envie fréquente d'uriner, une perte de poids importante et inexpliquée, des vomissements et douleurs stomacales, des infections fréquentes ou encore une lente guérison des plaies. Il faut savoir que dépister la maladie le plus tôt possible est essentiel. Si le diabète n'est pas du tout ou mal traité, si les glycémies ne se normalisent pas, des complications peuvent apparaître plus ou moins rapidement et altérer significativement la qualité de vie de la personne atteinte. Infarctus, accident vasculaire cérébral, thrombose, insuffisance rénale, cécité... sont les problèmes de santé les plus graves. Une bonne nouvelle toutefois : avec une prise en charge correcte, une personne souffrant de diabète peut mener une vie presque normale.

Le diabète de type 2, une fatalité ?

Il est possible de prévenir ou retarder l'apparition d'un diabète de type 2 en prenant quelques précautions simples liées à notre façon de vivre :

- ♦ Privilégiez une alimentation saine et équilibrée, dans le but de garder un poids stable. Oubliez le comptage des calories et les régimes privatifs. Revenez aux choses simples comme les aliments non transformés, les fruits, les légumes et les aliments riches en fibres.
- ♦ Pratiquez une activité physique régulière car elle contribue à l'entretien d'un poids idéal et favorise l'utilisation du glucose par les tissus. Evitez donc la sédentarité ! Trouvez une activité qui vous soit accessible et bougez au moins 30 minutes/jour (en faisant vos courses, en promenant le chien, en prenant les escaliers plutôt que l'ascenseur...).

Rendez-vous sur Quiz.Diabete.be

Beaucoup d'idées reçues circulent encore au sujet du diabète : suis-je à risque de développer un diabète si personne n'est touché par cette maladie dans ma famille ? Le diabète ne concerne que les personnes en surpoids ? C'est en mangeant trop sucré que l'on attrape le diabète ? Le diabète est-il réversible ? Comment reconnaître le vrai du faux parmi ces affirmations ? Testez vos connaissances en participant au quiz de l'Association du Diabète :

⇒ **www.quiz.diabete.be**

En quelques secondes seulement, vous en apprendrez davantage sur cette maladie chronique encore trop peu connue.

Rendez-vous et infos utiles

Magasin de seconde main : la bonne adresse



Rue Adolphe Braas 11

4317 Faimes

Tél. : 0471/649 260

FAIS-MOI REVIVRE...

Vêtements de seconde main

Don et dépôt

Lundi au vendredi

de 10 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h

Meubles, déco, vaisselle, électroménagers...

FAIS-MOI REVIVRE...



Service de repassage

Le repassage ? Une vraie corvée !
Dépassé.e, débordé.e ?

Envie d'avoir un peu plus de temps libre
et de profiter davantage de votre famille
et de vos amis ?

Laissez-nous « fer » !



sodexo

- Service efficace et soigné
- Linge repassé dans les 48 à 72 h
- Matériel de professionnel
- Personnel formé et compétent
- Entreprise de titres-services

- Du lundi au vendredi de 7 h à 17 h
- 9,00 €/heure
(8,10 € après déduction fiscale)



Service de repassage et couture « Sans un Pli »

Rue Albert Warnotte, 26 à Celles

À coté de la salle « La Forge »

Contactez-nous au 019/58 82 99

La Croix Rouge - Don de sang



le mercredi 22 mars 2023

de 17 h à 20 h

Salle « La Forge » à Celles, rue A. Warnotte

Le bibliobus ?

Une bibliothèque à votre porte !

Le bibliobus de la Province de Liège qui dessert votre commune est un service de proximité à l'écoute de ses lecteurs. Il favorise l'accès à la culture, à la lecture et à l'information et ce, en toute convivialité. Cette bibliothèque itinérante, ouverte à tous, va à la rencontre d'un public moins mobile et est un relais auprès des écoles, des associations d'éducation permanente, des organismes socioculturels, des crèches...

Pour 6 € par an (gratuit pour les moins de 18 ans), le bibliobus vous propose :

- ♦ 3000 à 4000 livres et une quinzaine de revues pour adultes et enfants, en libre accès, dans le bus
- ♦ Une large collection de livres en grands caractères
- ♦ Des livres *jeunesse* en multiples exemplaires
- ♦ L'accès aux collections de la Bibliothèque des Chiroux et d'autres bibliothèques grâce à la carte PASS et au prêt interbibliothèques
- ♦ L'accès aux ressources numériques telles que Lirtuel, Bibliovox, Vodeclic, Skilleos, Scopalto...

Les prêts

Les prêts (de 30 livres maximum) sont consentis pour 2 passages et sont renouvelables une fois. La réservation des livres s'effectue lors de votre visite dans le bibliobus, par lettre (rue de Wallonie, 28, 4460 Grâce-Hollogne) ou e-mail (culture.itinerante@provincedeliege.be)



Pour plus d'information : mabibli.be



Rendez-vous à l'école communale de Celles, rue Adolphe Braas, de 10 h 20 à 12 h 15, les lundis suivants :

- ♦ 30 janvier 2023
- ♦ 06 mars 2023
- ♦ 27 mars 2023
- ♦ 17 avril 2023
- ♦ 22 mai 2023
- ♦ 12 juin 2023
- ♦ 03 juillet 2023

Le Collège communal



Etienne CARTUYVELS

Bourgmestre
cartuy@outlook.be
0475/898 289



Jean-Marc DELCHAMBRE

1^{er} Echevin
jm.delchambre@faimes.be
0474/301 588



Marie-Léonie COLPIN

2^{ème} Echevine
marieleonie.colpin@skynet.be
0479/761 620



Maxime ETIENNE

3^{ème} Echevin
maxime.etienne.1991@gmail.com
0495/322 325



François THONON

Président du C.P.A.S.
francois.thonon@faimes.be
0478/428 007



Les Conseillers communaux



Patrice DECELLE

patrice.decelle@faimes.be
0494/905 800



Gilles DEVALLEE

gilles.devallee@faimes.be
0491/738 735



Jason ERNOUX

jason.ernoux@faimes.be
0460/94 05 19 - 0492/184 270



Bénédicte FRAIPONT

benedicte.fraipont@faimes.be
0479/822 367



Herbert HANSEN

herbert.hansen@faimes.be
0477/575 961



Pierre MATAGNE

pierre.matagne@faimes.be
0478/993 531



Virginie OGER

Virginie.oger@faimes.be
0479/500 894



Viviane SBRASCINI

viviane.sbrascini@faimes.be
0475/302 566



Caroline VAN KERREBROECK

Caroline.vankerrebroeck@faimes.be
0479/322 042